

# AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

## NOUVEAU REGISTRE = NOUVELLE MÉDAILLE

---

### VOUS POSSÉDEZ UN CHIEN ?

En 2020, le gouvernement du Québec a adopté un nouveau règlement provincial sur l'encadrement des chiens<sup>1</sup> qui maintient l'obligation faite aux propriétaires d'effectuer l'enregistrement de leur(s) compagnon(s) auprès de leur municipalité de résidence, mais qui modifie cette obligation en la rendant désormais **ANNUELLE**.

Cela signifie donc que l'enregistrement **OU** que le renouvellement annuel de l'enregistrement des chiens devra maintenant être effectué **à chaque année**.

Pour se conformer à la Loi, la Municipalité doit donc procéder dès à présent à la mise en place d'un nouveau registre des chiens, avec les frais d'enregistrement ou de renouvellement annuel que cela implique.

Prenez note que, même si votre animal **possède déjà une médaille**, vous **devez** l'enregistrer à nouveau cette année et une **nouvelle médaille** vous sera remise.

### POUR PROCÉDER À L'ENREGISTREMENT

Pour enregistrer votre ou vos chien(s), vous devez compléter, signer et retourner à la Municipalité le formulaire qui se trouve au verso de cet avis. Vous pouvez aussi le télécharger sur le site web de la Municipalité, ou encore passer en prendre un exemplaire directement aux bureaux municipaux.

Mairie de Saint-Roch-des-Aulnaies  
1009, route de la Seigneurie  
Saint-Roch-des-Aulnaies (Québec) G0R 4E0

### MÉDAILLE

La Municipalité remettra au(x) propriétaire(s) ou gardien(s) de chaque chien enregistré une nouvelle médaille comportant un nouveau numéro d'enregistrement. Le coût annuel de l'enregistrement sera facturé au(x) propriétaire(s) de l'animal au coût de : **10\$/an** pour un 1<sup>er</sup> chien et de **5\$/an** pour chacun des chiens supplémentaires. Prenez note que :

- La médaille et le numéro d'enregistrement demeure valide tant que le chien et son propriétaire ou gardien demeurent les mêmes. Afin de conserver à jour le registre municipal des chiens, il est important que les propriétaires informent la municipalité de tout changement aux renseignements fournis, en cas par exemple de déménagement ou encore de perte de l'animal;
- Pour 2021, lors de la réception de votre formulaire d'enregistrement, la Municipalité vous fera parvenir votre facture ainsi que la ou les nouvelle(s) médaille(s);
- À compter de 2022, vous recevrez automatiquement une facturation pour le renouvellement annuel de l'enregistrement de votre ou vos chien(s), en même temps que votre compte de taxes municipales;

Rappelons qu'un chien doit porter en tout temps la médaille remise par la Municipalité afin d'être identifiable, et que le coût de remplacement d'une médaille perdue ou brisée est de 5\$.

Merci par avance pour votre compréhension et votre bonne collaboration.

---

<sup>1</sup> Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002, r. 1)

PROPRIÉTAIRE(S)	
Nom(s) et prénom(s) :	
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :

CHIEN(S)	# 1	# 2	# 3
Nom :			
Race :			
Couleur(s) :			
Sexe :	<input type="checkbox"/> mâle <input type="checkbox"/> femelle	<input type="checkbox"/> mâle <input type="checkbox"/> femelle	<input type="checkbox"/> mâle <input type="checkbox"/> femelle
Poids :			
Année de naissance :			
Signe(s) distinctif(s) :			
Provenance : <i>(animalerie, éleveur, amis...)</i>			
Stérilisation :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Vaccin contre la rage :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<i>Si oui, date du dernier vaccin :</i>			
Micropuçage :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<i>Si oui, date du micropuçage :</i>			
<i>No. de la micropuce :</i>			
Municipalité où l'animal est ou a déjà été enregistré (s'il y a lieu) :			
Décision rendue par une municipalité à l'égard de l'animal ou du propriétaire (s'il y a lieu) :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<i>Si oui, précisez :</i>			

Autres informations ou commentaires pertinents à communiquer :
--

Coût :	<input type="checkbox"/> 10\$/an – 1 <sup>er</sup> chien	<input type="checkbox"/> 5\$/an – 2 <sup>e</sup> chien	<input type="checkbox"/> 5\$/an – 3 <sup>e</sup> chien	TOTAL :	\$
Signature :			Date :		
Option de paiement :	La Municipalité vous fera parvenir, sur réception de ce formulaire, une facture ainsi que la ou les médaille(s) pour le ou les enregistrement(s) demandé(s). Par la suite, vous pourrez acquitter votre facture par la poste, par paiement électronique auprès de votre institution financière ou directement aux bureaux de la mairie au : 1009, route de la Seigneurie.				